

# La Lettre du Milieu Montagnard

N° 1 – octobre 2005

C'est avec beaucoup de plaisir que cette première lettre du Milieu Montagnard vous est envoyée. Bimestrielle, elle vous informe des dossiers d'actualité à vocation nationale ou régionale.

Ce sont les DTR de la Commission Nationale de Protection de la Montagne qui, à travers leurs informations, font vivre ce courrier. Qu'ils en soient remerciés.

J-C Doménégo

Pour plus d'info : [jean-clausedomenego@wanadoo.fr](mailto:jean-clausedomenego@wanadoo.fr)

## L'actualité : Réforme de la loi sur les Parcs nationaux

Le projet de loi réformant la loi de 1960 sur les Parcs nationaux devrait être examiné par l'Assemblée nationale les 29 et 30 novembre et par le Sénat le 20 décembre. L'objet de cette nouvelle loi est, selon le Ministère de l'Écologie, de procéder à un «toiletage» de la loi actuelle qui ne serait plus en adéquation avec l'évolution de la société et qui, notamment, constituerait un obstacle à la création de nouveaux Parcs nationaux.

En premier lieu, la loi nouvelle s'appliquera à tous les Parcs nationaux actuels et à venir, dans la Vanoise comme (peut-être) dans les Calanques, à la Réunion... Il n'est donc plus question de « parcs de seconde génération » comme cela avait été dit parfois.

Le projet de loi présente des avancées sur certains points ; d'autres suscitent des interrogations. Le processus enfin suscite des inquiétudes.

Côté positif, avec la nouvelle loi un Parc national constituera un tout entre les «espaces protégés» (actuellement zone centrale) et le «territoire ayant vocation à faire partie du parc» (ancienne zone périphérique jusqu'ici exclue du parc).

La loi prévoit un "plan de préservation et d'aménagement du Parc" qui concerne d'une part les "espaces protégés" en traduisant l'objectif prioritaire de protection, d'autre part le reste du Parc national par l'élaboration d'un projet de développement durable. Nous devons faire preuve de la plus grande vigilance sur ces questions au niveau de chaque parc, actuel ou futur.

Le projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale a été allégé, par rapport aux versions antérieures, de nombreuses dispositions qui n'étaient pas du ressort de la loi, ce qui en simplifie la lecture mais nécessitera de notre part une grande

attention sur le contenu des décrets qui suivront.

Concernant la discussion devant l'Assemblée nationale et le Sénat, il est à craindre que des amendements soient déposés qui auraient pour effet, sous prétexte de développement durable, de maintien de l'activité économique et de l'emploi ou de toute autre raison présentée comme très noble, de réduire la protection actuelle de la zone centrale et de permettre la création ou l'extension de stations de ski dans des espaces sensibles.

La Fédération interviendra par courrier auprès des Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi qu'auprès des présidents des groupes parlementaires des deux assemblées et auprès du Ministre, pour attirer leur attention sur la nécessité de maintenir le niveau de protection assuré par la loi actuelle.

**Parallèlement, il est important que chaque club, chaque comité départemental, chaque comité régional manifeste auprès des parlementaires de son département sa volonté de ne pas voir démanteler la protection mise en place depuis 1960.**

Vous pouvez trouver les éléments nécessaires pour ce courrier auprès de vos délégués techniques régionaux à la Commission nationale de protection de la montagne de la fédération, ainsi que sur le site du Club Alpin Français Marseille Provence : [cafarseille@free.fr](mailto:cafarseille@free.fr).

Pour trouver l'adresse des parlementaires de votre département : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/qui/circonscriptions/>  
<http://www.senat.fr/listes/france.html>

Pour plus d'info : [pierre.lemery-peissik@wanadoo.fr](mailto:pierre.lemery-peissik@wanadoo.fr)

### **En 2005, que la montagne fut belle !**

Cette grande opération de sensibilisation et de valorisation de l'espace montagnard s'est déroulée les 17 et 18 septembre 2005 dans toute la France. Plus d'une cinquantaine de clubs ont été mobilisés sur une vingtaine de sites. Malgré la météo très peu clémente sur tous les massifs montagneux, les participants (cafistes et non cafistes) ont été au rendez-vous et les récoltes de déchets assez conséquentes, ce qui montre qu'il reste encore des efforts à accomplir en matière de sensibilisation au respect de notre environnement. Nous tenons à remercier tous les clubs qui se sont impliqués pour que la montagne soit belle en 2005, ainsi que les coordinateurs, qui pour certains, ont accompli un important travail contribuant ainsi à cette réussite.

**Nous vous donnons rendez-vous en 2006 pour une nouvelle édition de « Que la montagne est belle ! », qui se déroulera les 16 et 17 septembre. La prochaine réunion CNPM (1<sup>er</sup> décembre) déterminera le contenu de l'action.**

Pour plus d'info : [s.sigda@ffcam.fr](mailto:s.sigda@ffcam.fr)

### **Si vous nous parliez de votre CDESI**

Ces Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires, placées sous la présidence des Présidents des Conseils Généraux se mettent en place lentement.

Commissions de rencontres et d'échanges entre tous les acteurs des activités de pleine nature, elles sont appelées à devenir un lieu de concertation incontournable dans l'évolution du Milieu Montagnard. Si vous êtes Président d'un Comité Départemental il est primordial que vous soyez acteur de cette mise en place. Pour plus d'info : [jean-clausedomenego@wanadoo.fr](mailto:jean-clausedomenego@wanadoo.fr)

### **Création d'un parc régional naturel en Ariège**

Un parc régional naturel en Ariège (09) est à l'étude. Il doit couvrir du Castillonnais à l'Ouest au Tarasconnais à l'Est d'ici à 3 ans. Après la création d'un syndicat mixte, c'est la rédaction de la charte qui sera l'étape préalable au classement définitif du périmètre.

Souhaitons qu'à terme, les Pyrénées bénéficient d'un territoire protégé en continu de l'océan à la Méditerranée !

Pour plus d'info : [denis.maube@neuf.fr](mailto:denis.maube@neuf.fr)

### **Réintroduction de 5 ourses entre le printemps et l'été 2006**

La ministre de l'écologie, Nelly OLIN, a confirmé durant les Automnales du Pays de l'Ours (Arbas - 31) le renforcement de la population d'ours dans les Pyrénées : 5 ourses entre le printemps et l'été 2006. Cela fait suite à la décision de son prédécesseur, Serge Lepeltier qui, après les réactions l'opinion

publique au tir de l'ourse Canelle, avait souhaité donner une suite au programme expérimental de réintroduction.

Les lieux de lacher ne sont pas encore définis mais plusieurs communes sont intéressées.

La ministre souhaite que 2 ourses soient également placées dans le Béarn. La consultation est en cours.

Pour plus d'info : [denis.maube@neuf.fr](mailto:denis.maube@neuf.fr)

### **Vallée de la Maurienne**

#### **Projet de liaison « Valcenis/Termignon »**

Les communes de Lanslevillard, Lanslebourg, Termignon et Sollières/Sardières viennent de déposer un nouveau dossier d'aménagement dans le "Massif de la Turra".

Dans ce nouveau dossier, seul l'équipement de la combe du Montfroid (col de Sollières) est abandonnée. Le projet d'équipement de la combe de Cléry (ou sont concentrées les richesses patrimoniales) demeure en l'état. Par ailleurs, comme pour le premier dossier, aucune mesure compensatoire n'est proposée. Pour plus d'info : [marc-vantilbeurgh@club-internet.fr](mailto:marc-vantilbeurgh@club-internet.fr)

### **Massif des Monts Dore (63)**

Un programme UTN de construction de remontées mécaniques est en cours d'exécution (1 télésiège achevé, 3 téléskis en cours)

Nous avons participé à un recours (rejeté), qui avait au moins permis de revoir largement à la baisse l'impact des terrassements.

Nous représentons les associations à la commission de suivi des travaux.

Cela permet d'éviter les dérapages par rapport aux autorisations très strictes d'exécution sur le plan environnemental et aux mesures compensatoires de remise en état (zones antérieurement dégradées).

Chacun dit vouloir jouer le jeu, mais il est apparu que les documents joints aux marchés de l'entreprise de terrassement étaient ceux d'un projet antérieur bien plus pénalisant. Des zones creusées par erreur doivent maintenant être remblayées.

Chantier arrêté depuis 1 mois et demi et achèvement aléatoire pour l'hiver.

Ces remontées nouvelles devraient être les dernières dans ce massif. Une vaste réserve naturelle en cours d'approbation protégera toutes les zones non équipées.

Pour plus d'info : [guyrosenberg@wanadoo.fr](mailto:guyrosenberg@wanadoo.fr)

### **Qui reçoit cette lettre ?**

Vous recevez cette lettre si vous êtes : membre du Comité Directeur de la FFCAM ou de la CNPM, Président d'une Commission Nationale, Président de Club, de Comité Départemental ou Régional. Pour plus d'info : [u.ohlhauser@ffcam.fr](mailto:u.ohlhauser@ffcam.fr)